

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2252 Société : 143835

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL COUHEN HASSAN

Date de naissance : 12-02-1963

Adresse : Qc. DYN. EL HASSAN N°2 B2 ABDELKADER

Bou El Aouss

Tél. : 06.03.66.09.29 Total des frais engagés : 4034,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : EL PR. ABDELAZIZ BAKHATAR

Nom et prénom du malade : EL COUHEN HASSAN Age : 58

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Jeux Régulier / Régulière

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : MUPRAS

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ROYAL AIR MAROC Le : 05 JAN 2023

Signature de l'adhérent(e) : EL COUHEN HASSAN



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/12/22	CS	0	300,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MIMOSA Noureddine MOKHLIS R.R 322 Km6 Beni Mekraz Mansouria Ben Slimane Tel.: 05 23 32 03 41	15/12/22	3734,85

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
CPAP MAROC 12, Rue Gasogne. Quartier des Hôpitaux Casablanca Tél: 0634 016 016	03/12/22					11500,00 DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ص بست
LOT 20K02 3
EXP 11 2023
PPV 21.80 DH

ص بست
LOT 20K02 3
EXP 11 2023
PPV 21.80 DH

طريق الفم
LOT 20K02 3
EXP 11 2023
PPV 21.80 DH

Professeur Abdelaziz BAKHATAR

Ancien Professeur de l'Enseignement Supérieur
à la Faculté de Médecine et de Pharmacie
de Casablanca
Diplômé A.F.S.A (Attestation de Formation
Spécialisée Approfondie, Hôpital Beaujon, Paris)
Pléthysmographie avec D.I.C.O. / Gaz du sang

الدكتور عبد العزيز باخطار

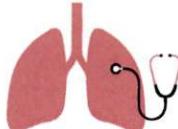
أستاذ التعليم العالي سابقا

بكلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

شهادة A.F.S.A (شهادة التدريب المتخصص

المعمق بمستشفى بوجون باريس)

قياس الوظيفة التنفسية / قياس الأكسجين في الدم



Casablanca, le 15.12.2022

الدار البيضاء، في

Mr ELCOUHEN HASSAN

OXYGENE APPAREIL POUR DEABULATION

oxygénothérapie 2 litres par minutes 12 heures sur 24 pendant au minimum 01 an

Professeur Abdelaziz BAKHATAR
Pneumo-Phthisiologie Allergologie
16, Bd. Abdelmoumen Angel Bd Anoual
Anoual Capital Centre Tel: 02 99 66 24
Casablanca - Tel: 02 99 66 24

CPAP MAROC
12, Rue Gascogne Quartier
des Hôpitaux Casablanca
Tél: +212 522 99 66 24



CPAP MAROC S.A.R.L Tél : 0520 616 616

12 Rue Gascogne, : 0684 016 016

Quartier des hôpitaux

20000 Casablanca - Maroc

info@cpap-maroc.com

FACTURE

N°

2022-1160

19/12/2022

Mr Hassan EL COUHEN

CASABLANCA

Référence	Désignation	Qté commandée	Prix unitaire	Total T.T.C
	CONCENTRATEUR D'OXYGENE	1	12 500,00	12 500,00

CPAP MAROC
12, Rue Gascogne, Quartier
des Hôpitaux Casablanca
Tél: 0684 016 016

Total H.T	10 416,67
T.V.A	2 083,33
Total T.T.C	12 500,00